



Union Interparlementaire
Groupe belge

Compte rendu de la 147^e Assemblée de l'Union interparlementaire (Luanda, Angola, 23-27 octobre 2023)

Débat général axé sur le thème de « *L'action parlementaire pour la paix, la justice et des institutions efficaces* »



La présidente du Sénat, *Mme Stephanie D'Hose (Open VLD)*, a prononcé le discours suivant :

« Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Avez-vous déjà remis en question vos propres institutions? Ou vos propres parlements?

La démocratie parlementaire est mise à l'épreuve. Nous sommes souvent accusés d'être déconnectés de la réalité. D'aucuns pensent que nous vivons dans une tour d'ivoire.

Et en toute franchise, chers collègues, je pense parfois que cette critique est en partie fondée.

En Belgique, nous avons un système bicaméral.

Nous avons réformé le Sénat à plusieurs reprises.

Or, si vous faites deux fois la même chose, cela signifie que vous l'avez faite une fois de trop.

En même temps, nous sommes confrontés aux appels répétés de nos citoyens qui veulent davantage participer au processus décisionnel.

Je ne suis pas favorable à l'organisation de référendums ou d'autres formes de démocratie directe. Réduire la complexité et les nuances du processus politique à un questionnaire où il faut simplement répondre par oui ou par non, c'est ridiculiser la démocratie elle-même.

En revanche, je suis une fervente partisane de la démocratie délibérative, qui complète parfaitement la démocratie parlementaire.

Faire de la démocratie délibérative, c'est canaliser les sentiments et idées des citoyens de manière à ce qu'ils puissent servir à améliorer les politiques.

En Belgique, nous avons rendu cette évolution possible.

Nous avons modifié la loi de manière à pouvoir réunir des panels représentatifs issus de toutes les couches de notre société.

Nous avons associé le parlement fédéral pour qu'il accueille les panels et les assiste dans leurs délibérations.

Nous sommes encore en attente des chiffres et des évaluations concernant les décisions prises par ces panels.

Mais nous disposons déjà des résultats des expériences précédentes!

Le Parlement de notre Communauté germanophone a ancré définitivement les panels de citoyens dans la démocratie régionale.

Ces panels se réunissent plusieurs fois par an, font des suggestions au gouvernement, qui les met en œuvre ou qui donne de bonnes raisons de ne pas les mettre en œuvre. De nouveaux panels sont ensuite constitués et le processus recommence, sur un nouveau thème.

Dans la communauté germanophone, la confiance dans les processus démocratiques s'est multipliée par deux.

Je dis bien par deux.

Tirons-en les leçons.

Nous parlons de mesures permettant de renforcer les démocraties.

Nous parlons de moyens d'empêcher les émeutes contre les parlements.

Nous essayons de trouver les raisons qui font reculer la confiance dans la démocratie.

Pour ma part, j'estime qu'il nous faut parler de la solution consistant à réinventer la démocratie.

Non pas pour la remplacer, mais pour la rendre meilleure.

L'Irlande est un bon exemple de la manière dont des citoyens peuvent trancher des questions délicates sans polariser totalement la société.

En Irlande, des panels citoyens ont débattu du mariage entre personnes de même sexe et de l'avortement, qui sont aujourd'hui devenus légaux et bénéficient d'une acceptation générale.

Et en Islande, c'est toute la Constitution qui a été réécrite par des citoyens. Ils ont bien entendu été assistés par des experts, mais ce sont les citoyens qui ont pris les décisions difficiles.

Ils ont pris leurs responsabilités.

Il y a d'innombrables exemples d'initiatives locales et d'initiatives parlementaires dans le monde entier qui confirment le bien-fondé de la démocratie participative.

Si le citoyen a la possibilité de participer, il participera.

Si le citoyen peut faire entendre sa voix, il la fera entendre.

Et si le citoyen a finalement le sentiment que sa voix est entendue, il aura davantage confiance en la démocratie.

Chers collègues,

C'est pour cela que je vous demande d'être critiques vis-à-vis de vos propres parlements.

Osez réinventer les vieilles méthodes de travail.

Car les vieilles méthodes datent d'une autre époque.

Nous vivons dans un monde nouveau.

Un monde différent, où la parole du citoyen a pris une grande importance.

En ma qualité de présidente du Sénat de Belgique, j'ai proposé de réformer totalement ma propre institution et d'y organiser des panels citoyens permanents.

Je crois qu'ils pourront sauver la démocratie.

Je vous remercie de m'avoir écoutée. »

Comité des droits de l'homme des parlementaires

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires a tenu sa 172^e session du 22 au 26 octobre 2023. *M. Samuel Cogolati (Chambre, Ecolo-Groen)*, président du Groupe belge de l'UIP, préside ce Comité.



Année après année, l'UIP observe toujours plus de cas de violation des droits humains des parlementaires. Actuellement, le Comité suit 762 cas dans 47 pays différents. La plupart de ces cas concernent des violations de la liberté d'expression, des menaces, des intimidations et l'absence d'un procès équitable. Il peut aussi s'agir de tortures, de disparitions et de meurtres.

Durant la session, le Comité a examiné la situation de 131 parlementaires (dont 23 % de femmes) dans 14 pays. Il a déclaré recevables de nouveaux dossiers concernant 39 parlementaires en République démocratique du Congo (4 parlementaires), au Myanmar (7 parlementaires), au Pakistan (4 parlementaires), au Soudan du Sud (1 parlementaire) et au Zimbabwe (23 parlementaires). Deux dossiers concernant respectivement un ancien parlementaire d'Égypte et un parlementaire du Pérou ont été déclarés non recevables. Par ailleurs, un dossier relatif à 3 parlementaires du Myanmar et un autre portant sur 2 parlementaires des Philippines ont été clôturés. Le Comité a également organisé huit auditions (dont une en ligne) de délégations nationales et de plaignants.

Le Comité a soumis à l'approbation du Conseil directeur des décisions relatives à la situation de 121 parlementaires dans les pays suivants: République démocratique du Congo, Eswatini, Irak, Myanmar, Pakistan, Philippines, Sénégal, Sri Lanka et Zimbabwe (voir les décisions du Comité: <https://www.ipu.org/fr/decisions-du-comite-des-droits-de-lhomme-des-parlementaires>).

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

La Commission s'est réunie les 25 et 26 octobre 2023, sous la conduite de son président par intérim, *M. Andries Gryffroy (Sénat, N-VA)*.

La présence des Nations Unies sur le terrain pour soutenir le développement national en Angola

La première séance a consisté en un débat sur le rôle du coordinateur résident (CR) des Nations Unies et de l'équipe pays des Nations Unies (UNCT) en Angola. La coordinatrice résidente des Nations Unies en Angola, Mme Z. Virani, a tout d'abord rappelé l'historique du partenariat des Nations Unies en Angola depuis l'indépendance du pays en 1975. Aujourd'hui, l'Angola jouit d'un partenariat solide avec les Nations Unies qui repose principalement sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2024-2028 (*United Nations Sustainable Development Cooperation Framework, UNSDCF*), dont les Objectifs de développement durable (ODD) 2030 sont le principal moteur.

Ce Plan-cadre repose sur quatre piliers : les personnes (développement du capital humain, avec l'espoir que d'ici 2028, plus de personnes bénéficieront de l'éducation), la paix, la prospérité (diversification de l'économie et des systèmes alimentaires durables) et le climat (résilience climatique - actuellement, le sud du pays connaît la plus grave sécheresse de son histoire). Pour soutenir le développement durable national, l'équipe pays des Nations Unies collabore avec le gouvernement angolais, le secteur privé, la société civile, les entités religieuses et l'Assemblée nationale.

La collaboration avec l'Assemblée nationale d'Angola est axée sur les domaines suivants : l'élaboration du premier examen national volontaire (ENV) de l'Angola, la place cruciale du parlement dans la mise en œuvre des ODD, la budgétisation basée sur le genre, ainsi que les analyses sectorielles du budget général de l'État de l'Angola. De manière générale, l'équipe pays des Nations Unies travaille avec les parlementaires angolais en renforçant leur rôle dans l'institutionnalisation d'un modèle de développement centré sur la personne, qui répond aux besoins des citoyens pour une mise en œuvre efficace des ODD.

Los du débat, les différentes interventions ont souligné la nécessité d'améliorer les canaux de communication entre les équipes de pays des Nations unies et les parlements, afin que ces derniers puissent jouer leur rôle dans la réalisation des ODD.

Favoriser l'égalité des sexes au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies

Comme évoqué lors de la réunion de la commission à Manama et lors d'une réunion d'information de suivi pour les parlementaires le 3 mai 2023, les parlementaires du monde entier doivent plaider activement en faveur de l'égalité des sexes au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies. Actuellement, seul un ambassadeur (représentant permanent) sur quatre à l'Assemblée générale est une femme. Ce déséquilibre entre les sexes au sein de l'organe décisionnel suprême des Nations Unies donne l'impression que l'Organisation ne met pas en pratique ce qu'elle prône en matière d'égalité des sexes. L'instauration de la parité à l'Assemblée générale et dans d'autres organes clés des Nations Unies renforcera considérablement le système multilatéral et sa capacité à répondre aux besoins des peuples.

M. Martin Chungong, secrétaire général de l'UIP, a parlé de son expérience en tant que président du International Gender Champions (IGC). Ce réseau rassemble des décideurs importants comme le Secrétaire général de l'ONU, des diplomates et des membres éminents

de la société civile, qui sont déterminés à faire tomber les barrières entre les sexes et à faire de l'égalité des sexes une réalité dans leur sphère d'influence. M. Chungong a souligné l'importance de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux, y compris dans les parlements. A cette fin, il importe d'adapter les structures institutionnelles et les procédures de recrutement mais aussi d'adopter une politique de lutte contre le harcèlement et des comportements en phase avec cet objectif d'égalité. Le secrétaire général de l'UIP n'acceptera par exemple d'être invité à un panel que s'il y a un nombre égal de femmes et d'hommes.

Enfin, un projet de motion intitulé « Favoriser l'égalité des sexes au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies » a été présenté par M. H. Aoyagi (Japon), membre du Bureau de la commission. Cette motion fut adoptée par acclamation.

Visite de terrain du Bureau de la Commission

Dans l'après-midi, les membres du Bureau se sont rendus dans la municipalité de Viana à 30 km de Luanda (« Km30 ») afin d'y visiter un des centres d'AgriPREI. L'objectif du programme AgriPREI est de combler le déficit critique de connaissances, de promouvoir de bonnes pratiques agricoles intégrées ainsi qu'une meilleure utilisation des fruits et légumes sur le terrain, à l'aide de méthodes simples, accessibles et durables. AgriPREI est une initiative du Programme de Reconversion de l'Economie Informelle (PREI) développé par le Ministère de l'Economie et de la Planification (MEP), à travers l'Institut National d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises (INAPEM). La FAO fournit une assistance technique, encourageant le développement des compétences et la formalisation de l'économie des petites entreprises agroalimentaires connues sous le nom d'"Ochitandas".

La création de centres de formation en agroalimentaire permet de former des vendeurs et vendeuses aux techniques de transformation de produits alimentaires (notamment la déshydratation des fruits et légumes en vue d'une conservation et d'une commercialisation plus efficaces) mais aussi aux principes de l'entrepreneuriat, de la vente et du marketing. Les produits agro-transformés (chips de bananes plantain, confitures, piments, savon d'aloë vera) permettent aux petites coopératives agricoles de créer de la valeur ajoutée et aux vendeurs du marché du Km30 d'écouler leur production plus facilement. Ces coopératives ont également obtenu la reconnaissance de leurs produits par l'INAPEM via une certification comme le "Green Seal" destiné aux produits écologiques et biologiques. La visite de terrain a été l'occasion pour plusieurs membres de la délégation de pouvoir remettre aux participantes ayant terminé leur formation un diplôme.



La réforme du Conseil de sécurité pour renforcer le régime multilatéral

La commission a poursuivi ses travaux le 26 octobre et a débattu sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies.

Le représentant permanent du Koweït auprès des Nations unies à New York, *M. T. Albanai*, a participé en ligne en tant que co-président du processus informel de réforme du Conseil de sécurité des Nations unies. M. Albanai a résumé l'état des discussions au sein de ce groupe de négociation intergouvernemental informel dont le rôle est de réfléchir et d'apporter de nouvelles idées quant à une future réforme du Conseil de sécurité. En effet, la nécessité d'une réforme est pour une majorité de pays une évidence notamment en ce qui concerne les questions de représentation géographique équitable et du droit de veto.

Mme A. Novosseloff, experte sur la question du Conseil de sécurité de l'ONU, a quant à elle rappelé que le Conseil de sécurité des Nations unies n'a pas été conçu, à l'origine, sur une base de représentativité mais autour d'une logique de responsabilité et de capacité afin d'être un organe de prise de décision. Selon elle, un Conseil de sécurité élargi serait encore plus divisé qu'aujourd'hui. Pour elle, le Conseil de sécurité souffre d'un manque de légitimité principalement parce qu'un nombre décisif de résolutions n'ont toujours pas été mises en œuvre, et moins pour des raisons de représentativité. Une plus grande transparence dans le fonctionnement du Conseil de sécurité de l'ONU serait également bénéfique pour sa légitimité.

Au cours de la discussion, plusieurs délégations ont mis l'accent sur l'urgence d'une réforme du Conseil de sécurité des Nations unies afin qu'il soit plus représentatif de la diversité des membres des Nations unies. Ainsi, le continent africain n'est pas représenté de manière permanente au sein du Conseil de sécurité. L'écart entre les attentes et la réalité des Nations unies a été jugé beaucoup trop important.

Le président, M. Andries Gryffroy, s'est surtout interrogé sur le rôle que les parlementaires devaient jouer dans ce débat et sur les prochaines étapes du processus de réforme informel en cours.

A cet égard, *M. T. Albanai* a indiqué que les parlements pouvaient soutenir le processus de réforme informel en attirant l'attention de leurs gouvernements respectifs sur le processus de réforme en cours et en restant impliqués de manière générale sur cette question. Car, au final, les parlements devront avaliser toute modification. Il a indiqué que les deux co-présidents de ce processus ont joué un rôle de facilitateurs et ont identifié certaines mesures visant à accroître l'efficacité et l'efficience du Conseil de sécurité des Nations unies. Néanmoins, tout changement dans les méthodes de travail du Conseil de sécurité de l'ONU devra être accepté par les 15 membres actuels. Enfin, il a appelé l'UIP à présenter sa vision de la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU.

Dans ses conclusions, *Mme A. Novosseloff*, a déclaré qu'il serait de la plus haute importance de garantir la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Ce n'est pas le rôle du Conseil de sécurité de l'ONU d'être l'organe le plus démocratique des Nations unies - c'est le rôle de l'Assemblée générale des Nations unies. Par contre, le Conseil de sécurité doit être efficace et efficient. Elle a défendu le droit de veto en tant qu'instrument de sécurité, car il nécessite compromis et consensus.

Le président, M. Andries Gryffroy, a remercié les deux experts et a informé la commission du fait que l'Ukraine avait formulé une proposition sur ce sujet pour la prochaine motion de la

commission; motion qui sera examinée par le Bureau lors de la réunion de la commission à Genève en mars 2024.

Cette session étant la dernière présidée par M. Andries Gryffroy (Sénat, N-VA), celui-ci a été remercié pour son travail acharné.

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme : le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats

La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a poursuivi les débats entamés à Manama lors de la 146e Assemblée de l'UIP au sujet du trafic d'orphelins.

Le trafic d'orphelins reste un problème mondial majeur, et près d'un tiers des victimes de ce trafic sont des enfants. Il s'agit du recrutement ou du transfert d'enfants dans des orphelinats à des fins d'exploitation ou de profit. Tragiquement, beaucoup de ces enfants ont au moins un parent vivant ou des proches, mais ils sont faussement présentés comme des orphelins. Ce problème déchirant est étroitement lié à l'aide étrangère, aux réseaux d'adoption internationale illicite et au volontourisme, où des touristes bien intentionnés recherchent des possibilités de bénévolat international.

A Luanda, les travaux de la commission se sont concentrés sur l'examen du projet de résolution intitulé « le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats » des co-rapporteurs Mme L. Reynolds (Australie) et M. E. Bustamante (Pérou).

Lors du débat général, les différentes délégations ont mis en exergue notamment la nécessité pour les parlements :

- de prendre toutes les mesures nécessaires pour réformer les cadres juridiques nationaux afin de prévenir la traite d'enfants dans les orphelinats et le tourisme d'orphelinat, et pour aligner les politiques et programmes nationaux sur les normes internationales en matière de droits de l'enfant;
- d'œuvrer pour le respect des engagements énoncés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et son Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, ainsi que dans le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants ;
- d'adopter à cette fin des mesures nationales spécifiques et de suivre les progrès accomplis dans ce domaine, ainsi qu'à renforcer la capacité des parlements et des parlementaires à élaborer des mécanismes visant à prévenir la traite d'enfants dans les orphelinats et à engager des poursuites contre les auteurs de telles violations, et à protéger les enfants victimes de cette pratique ou susceptibles de l'être.

En amont du débat général, près de 200 amendements furent déposés par l'ensemble des délégations. La délégation belge avait quant à elle introduit pas moins de 12 amendements.

M. Michel De Maegd (Chambre, MR) a participé activement à la discussion de ce projet de résolution et a exposé les différents amendements de la délégation belge visant à inclure dans la résolution la problématique des adoptions internationales illégales. En effet, M. De Maegd a rappelé que ces adoptions internationales illégales existent malheureusement partout dans le monde. Il s'agit de milliers d'enfants enlevés à leur famille pour être vendus

sur le marché de l'adoption. Un drame pour ces enfants, un drame pour leurs parents biologiques, un drame pour leurs parents adoptifs. Ils sont tous victimes et doivent être soutenus. Or, ce phénomène touche évidemment les orphelinats, car ils sont souvent une plaque tournante de ce type de trafic.



Cette problématique est d'autant plus cruciale dans le débat que les Nations Unies viennent récemment de déclarer que les adoptions internationales illégales peuvent, dans certaines conditions prévues par le droit international, "constituer des crimes graves tels que le génocide ou les crimes contre l'humanité".

Lors de son intervention, M. De Maegd a tout d'abord indiqué qu'il a déjà mené ce combat en Belgique et fait adopter, à l'unanimité, une résolution qui demande au gouvernement belge de réaliser une vaste enquête en vue de déterminer comment de telles adoptions illégales ont pu être avalisées par les autorités. Cette enquête est en cours actuellement. En parallèle, le gouvernement belge a déjà pris des mesures concrètes : le SPF Affaires étrangères a entamé des recherches dans ses archives et examine comment il peut venir en aide aux victimes dans la recherche de leurs origines. De même, le SPF Justice a décidé d'assurer le maintien de la nationalité belge et des droits civils pour les victimes dont l'adoption (illégale) serait éventuellement annulée par une décision de justice.

La résolution adoptée en Belgique a été importante pour les victimes belges afin de leur permettre de se reconstruire. Leur réalité est malheureusement partagée avec celle de milliers de personnes dans le monde. C'est la raison pour laquelle, M. De Maegd a plaidé pour que la résolution à l'examen comporte également un volet lié à la lutte contre les adoptions internationales illégales. Aussi, M. De Maegd a défendu les amendements déposés par la Belgique en vue de souligner l'importance d'inviter l'ensemble des parlements membres de l'UIP à interpellier leurs gouvernements afin que ceux-ci prennent conscience de cette réalité, et entament, eux aussi, des enquêtes sur le sujet. Une fois ces enquêtes réalisées, les gouvernements devront également prendre des mesures concrètes, pour éviter que de telles adoptions puissent encore avoir lieu, mais également pour venir en

aide aux victimes. Enfin, il importe de reconnaître, sur la base de ces enquêtes, que des adoptions illégales ont bien eu lieu, et de reconnaître les personnes concernées comme des victimes. Cette reconnaissance en tant que victime est primordiale.

Les amendements de la Belgique furent adoptés unanimement de sorte que la résolution finale englobe désormais un volet lié à la lutte contre les adoptions internationales illégales.

Enfin, le débat a été l'occasion de présenter le Orphanage Trafficking Legislative Toolkit.

Groupe de travail pour la résolution pacifique de la guerre en Ukraine



La présidente du Sénat, *Mme Stephanie D'Hose (Open VLD)*, est, depuis août 2023, l'une des huit membres du Groupe de travail de l'UIP pour la résolution pacifique de la guerre en Ukraine.

Depuis la réunion en présentiel précédente de mars 2023 à Manama, le Groupe de travail a tenu régulièrement des réunions virtuelles pour analyser l'évolution de la situation, entretenir la communication avec les délégations parlementaires d'Ukraine et de la Fédération de Russie, et tenter d'établir une feuille de route des étapes suivantes auxquelles le Groupe de travail pourrait travailler en collaboration avec les parties concernées.

Le Groupe de travail déplore que la guerre se poursuive en faisant d'innombrables victimes des deux côtés, et continue de plaider en faveur d'un cessez-le-feu et du retour à la table des négociations. En attendant, il essaie de faire de la diplomatie parlementaire et s'attelle à réaliser de petits pas qui pourront finalement conduire au dialogue et à une meilleure compréhension mutuelle.

À cet effet, le Groupe de travail a identifié une série de domaines d'action humanitaires sur lesquels il souhaite concentrer ses efforts: 1) la sûreté nucléaire, 2) la sécurité alimentaire, 3) l'échange de prisonniers de guerre, leurs conditions de détention ainsi que l'accès humanitaire à ces personnes, 4) la protection des sites dangereux d'un point de vue

écologique et 5) la situation des enfants touchés par le conflit, en particulier dans le contexte des déplacements de population.

Selon le Groupe de travail, toute avancée dans ces domaines peut aboutir à une petite victoire génératrice de confiance et représenter un pas sur la voie de la résolution pacifique du conflit en Ukraine. Même si des pourparlers de paix ne font pas partie des possibilités à l'heure actuelle, beaucoup de choses peuvent être faites en vue d'atténuer les souffrances humaines. Tels sont les deux axes sur lesquels le Groupe de travail se focalise à ce stade: soulager ces souffrances et enregistrer de petites victoires pouvant servir de tremplin vers de plus grandes réalisations. La raison sous-jacente de l'action du Groupe de travail est que ses membres sont, en fin de compte, des parlementaires et qu'ils ont, à ce titre, la responsabilité de représenter les populations et de les protéger.

Le Groupe de travail s'est réuni en présentiel pour sa onzième réunion lors de l'Assemblée à Luanda et a réalisé des auditions séparées des délégations d'Ukraine et de la Fédération de Russie. Il leur a d'abord posé deux questions très simples: 1) pour le(s)quel(s) des cinq domaines d'action humanitaires cités obtiendrez-vous probablement la collaboration de votre parlement? 2) comment le Groupe de travail peut-il vous aider à obtenir des résultats positifs sur le plan humanitaire dans l'un de ces domaines?

À la suite de discussions fructueuses, le Groupe de travail a abouti à la conclusion que les deux délégations semblaient le plus intéressées par la question des enfants, qui avait été mise sur le tapis par Mme Stephanie D'Hose. Le Groupe de travail s'est dès lors fixé comme objectif à moyen terme de concentrer ses efforts sur ce domaine et de poursuivre la concertation avec les deux délégations.

Le Groupe de travail est également convenu de la nécessité d'étendre les possibilités d'échange de vues, en envisageant la tenue de rencontres bilatérales entre des membres individuels du Groupe de travail et les parties belligérantes. En effet, chaque membre amène ses connexions et ses points de vue uniques qui sont susceptibles d'ouvrir de nouvelles voies de dialogue. Au cours de l'Assemblée, Mme Stephanie D'Hose a déjà eu des discussions bilatérales avec le président du Groupe de travail, M. Ali Rashid Al Nuaimi (Émirats arabes unis), le vice-président du Groupe de travail, M. Peter Katjavivi (Namibie, président du parlement), M. Fadli Zon (Indonésie) et une représentante de Mme Nosiviwe Nolutando Mapisa-Nqakula (Afrique du Sud, présidente du parlement). Peu après l'Assemblée, elle s'est aussi entretenue avec Mme Aigul Kuspan (Kazakhstan) au Sénat de Belgique.

Pour ce qui est des prochaines étapes, l'importance d'organiser des rencontres personnelles durant les mois séparant deux Assemblées de l'UIP a été évoquée lors des entretiens avec les deux délégations. Les deux délégations étaient d'accord sur la nécessité de mener des concertations approfondies dans un environnement plus calme pour réaliser des progrès. Le Groupe de travail espère dès lors de tout cœur qu'il sera possible de mener, début 2024, des discussions approfondies et personnelles avec les deux délégations au siège principal de l'UIP à Genève, avec le soutien d'experts et d'organes spécialisés des Nations unies qui y sont établis. Il espère aussi pouvoir annoncer une certaine avancée lors de la prochaine Assemblée de mars 2024.

Bilan de l'Assemblée présenté par le président du Groupe des Douze Plus

M. *Andries Gryffroy (Sénat, N-VA)*, président du Groupe des Douze Plus, a indiqué que le Groupe s'était réuni le 22 octobre pour une longue réunion dans l'après-midi et durant chaque matin du 24 au 26 octobre. Il y a eu aussi, en marge, un important événement organisé par l'Ukraine, sur le thème « Hommage aux enfants victimes de la guerre », événement auquel de nombreuses délégations ont participé afin de soutenir cette cause importante.



Il a indiqué que les membres du Groupe des Douze Plus ont été très actifs au sein de différentes commissions, notamment la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme qui a examiné et approuvé le projet de résolution d'une collègue du Groupe des Douze Plus, Mme Reynolds (Australie), sur « le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats ». Le président a souligné qu'il s'agissait d'un sujet capital et délicat et a félicité Mme Reynolds et son collègue du Pérou, M. Bustamante. Ce fut un grand plaisir pour le président de constater à quel point l'atmosphère était constructive au sein de cette commission permanente. Le Groupe des Douze Plus se réjouit également que la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme ait approuvé la proposition de Mme Rempel Garner du Canada - membre elle aussi du Groupe des Douze Plus - et de son collègue de Tanzanie sur l'intelligence artificielle en tant que thème de sa prochaine résolution. Le développement de l'IA offre de grandes opportunités, mais suscite aussi de vives inquiétudes, de sorte qu'il s'impose de légiférer au plus vite en l'espèce.

Le président a tenu aussi à exprimer sa satisfaction concernant le tout premier projet de résolution de la Commission permanente des Affaires des Nations unies. Le thème de cette résolution, à savoir l'équilibre entre les genres au sein de l'Assemblée générale des Nations unies, est essentiel en raison du rôle de leader mondial assumé par les Nations unies. M. Gryffroy s'est vivement réjoui du fait que, désormais, cette commission permanente

disposera d'un produit fini à l'issue de chaque Assemblée. Il a lui-même été, jusqu'à la présente réunion, président faisant fonction de cette commission, mais il tient à féliciter tout particulièrement son prédécesseur et estimé collègue des Douze Plus, le Suisse Laurent Wehrli, ainsi que le secrétaire de la commission, pour le travail qu'ils ont accompli en vue de définir à nouveau le mandat de cette commission.

Il a toutefois déploré le fait que la présente Assemblée ait lieu alors que le monde est en proie à de profondes crises, la plus récente étant évidemment le conflit qui fait rage au Moyen-Orient. On ne peut qu'espérer que le sujet sera déjà moins conflictuel lors de la prochaine Assemblée. Il a indiqué qu'il était du devoir des parlementaires de continuer à tout mettre en œuvre pour inverser la situation actuelle.

Le président a souligné que les résolutions sur la guerre inhumaine en Ukraine n'avaient encore eu aucun effet sur le terrain. Il ne peut qu'appeler les parlementaires russes à prendre leurs responsabilités au lieu de se rendre complices de crimes de guerre effroyables. À ce propos, ils feraient peut-être bien de se demander comment ils souhaitent qu'on se souvienne d'eux en tant que parlementaires.

Par ailleurs, l'intervenant a constaté que la situation des droits de l'homme dans d'autres parties du monde était malheureusement toujours aussi préoccupante. Il a fait référence à cet égard à la lauréate du prix Nobel de la paix 2023, Mme Narges Mohammadi, qui est toujours derrière les barreaux. Concernant la situation de celle-ci, il a déclaré n'avoir rien à ajouter aux déclarations de la secrétaire générale d'Amnesty International, Mme Agnès Callamard: «La reconnaissance que lui accorde le comité du prix Nobel adresse un message clair aux autorités iraniennes: la répression contre les détracteurs et les défenseurs des droits humains pacifiques ne passera pas inaperçue. La communauté internationale doit redoubler d'efforts et se mobiliser pour la libération immédiate et inconditionnelle de Narges Mohammadi, et celle de toutes les femmes et de tous les hommes injustement incarcérés pour avoir exercé sans violence leurs droits fondamentaux, notamment dans le sillage du mouvement «Femme, Vie, Liberté» de 2022.» M. Gryffroy a dès lors appelé la nouvelle présidente de l'UIP à faire une déclaration sur la libération de Mme Mohammadi.

Il est ensuite revenu au niveau parlementaire et a expliqué que plusieurs délégations du Groupe des Douze Plus avaient rencontré une délégation de parlementaires du Myanmar en exil. Le président a souligné que toutes les personnes présentes étaient au courant de la situation à laquelle est confronté actuellement le Myanmar, en particulier du coup d'État militaire et de la situation désastreuse des droits de l'homme. Il a estimé ne pas devoir s'étendre davantage sur le sujet, car les dossiers établis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP concernant 63 parlementaires en disent suffisamment long. Selon lui, il est primordial que les parlementaires mettent ces cas et tous les autres traités par la commission à l'ordre du jour de chacune de leurs réunions bilatérales et qu'ils continuent à faire pression partout où ils le peuvent.

Le président a souhaité terminer sur une note positive importante en soulignant que l'UIP était en train d'écrire une page d'histoire au cours de la présente Assemblée. Pour la première fois, une femme africaine présidera l'UIP ! Quatre candidates africaines étaient en lice. Maintenant que la bataille est terminée, tout le monde est gagnant selon M. Gryffroy. Il

considère que les quatre candidates sont toutes gagnantes pour leur pays, leur continent, le monde et l'UIP. Il a bien sûr félicité Mme Ackson et a appelé à une collaboration, car les parlementaires et membres de l'UIP sont face à une énorme tâche commune qui reste inchangée. Il a souligné que le Groupe des Douze Plus était déterminé à toujours défendre les valeurs et principes fondamentaux de l'UIP, en particulier la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. Il a réitéré à la nouvelle présidente l'engagement que le Groupe des Douze Plus serait un allié solide pour défendre ces valeurs.

Enfin, le président a remercié tous les collègues pour les discussions inspirantes et les hôtes angolais pour leur accueil chaleureux, non seulement au Parlement mais partout à Luanda.

Rencontre avec une délégation parlementaire de la République d'Arménie menée par M. Hakob Arshakyan, Vice-Président de l'Assemblée nationale d'Arménie



Membres présents de la délégation belge :

Mme Stéphanie D'Hose, présidente du Sénat ;

M. Michel De Maegd, député,

**

En marge de la 147e Assemblée de l'UIP à Luanda, la délégation belge a rencontré le 23 octobre 2023 une délégation du parlement arménien composée comme suit:

Mr. Hakob Arshakyan, vice-président de l'Assemblée nationale ;

Mme. Tsovinar Vardanyan, députée;

Mr. Arsen Torosyan, député.

Lors de l'échange de vues, les parties ont abordé les points suivants :

- la situation actuelle en Arménie : au cours de la rencontre, *M. Arshakyan*, a tout d'abord décrit la situation actuelle en Arménie après que l'Azerbaïdjan a pris le contrôle total du Haut-Karabakh à la fin du mois de septembre 2023. Quasi l'intégralité des Arméniens ont fui le Haut-Karabagh en moins d'une semaine. Plus de 100.000 réfugiés de souche arménienne ont été recensés en Arménie, parmi eux, 45.000 bénéficient d'un abri temporaire. Le gouvernement arménien leur vient également en aide via une allocation financière de 100 US dollars par mois. A long terme, le gouvernement souhaite que ces réfugiés restent et trouvent un travail en Arménie (éviter l'exode vers l'étranger) mais reconnaît que la problématique du logement deviendra plus aigüe à l'approche de l'hiver. Il importera également de veiller à ne pas créer de traitements différenciés entre la population locale et les réfugiés du Haut-Karabagh.

Les besoins sont énormes. Le Haut-Commissariat aux réfugiés de l'ONU a ainsi demandé 100 millions de dollars pour aider les réfugiés du Haut-Karabakh en Arménie et ceux qui les hébergent.

La délégation arménienne a indiqué que le gouvernement arménien plaide quant à lui pour une assistance financière directe au budget de l'Etat de la part de la communauté internationale; la coordination des différentes interventions des ONG étant complexe et pas toujours efficace.

La délégation belge a réitéré que la Belgique continue d'aider l'Arménie à accueillir les réfugiés par une aide directe bilatérale mais aussi par des financements généraux au CICR. La Belgique a aussi pu venir en aide à certaines victimes en leur fournissant des soins pour grands brûlés en Belgique, via BFAST.

- la question sécuritaire : il importe de défendre l'intégrité territoriale de l'Arménie. Le gouvernement arménien plaide pour l'extension de la mission de surveillance européenne des frontières déployée en Arménie. Par ailleurs, le projet "Crossroads of Peace" a été initié. Il vise à améliorer la communication entre l'Arménie, la Turquie, l'Azerbaïdjan et l'Iran grâce au développement d'infrastructures, notamment des routes, des chemins de fer, des pipelines, des câbles et des lignes électriques. Il peut être opérationnel à court terme.

A cet égard, *la présidente D'Hose* a exprimé son soutien à l'Arménie et à sa population. Elle a indiqué que la Belgique plaide pour un accord de paix durable et une médiation européenne pour y parvenir. Les discussions à ce sujet sont toujours en cours. Elle rappelle que la Belgique vient d'ouvrir une ambassade à Erevan.

- la libération des prisonniers arméniens détenus en Azerbaïdjan reste une priorité. Ils sont détenus de manière arbitraire afin de servir de « monnaie d'échange » ce que l'Arménie refuse. L'Arménie demande plus de pression de la part de la communauté internationale afin d'obtenir la libération de ces prisonniers.

-la part de l'approvisionnement européen en gaz azerbaïdjanais est encore modeste, mais en augmentation. Pour l'Arménie, cet approvisionnement est problématique car il renforce le régime du président Aliyev et finance indirectement la machine de guerre.

Enfin, la délégation belge a rappelé l'adoption de quatre résolutions à la Chambre des représentants en vue de soutenir le peuple arménien. Les membres de la délégation

continueront d'apporter leur soutien à la cause arménienne malgré l'émergence d'autres conflits dans le monde et interpellent notamment la ministre de la Coopération au développement afin de lui demander d'augmenter la contribution belge.

Rencontre avec une délégation parlementaire du Myanmar menée par M. Win Myat Aye

Membres présents de la délégation belge :

Mme Stéphanie D'Hose, Présidente du Sénat

M. Michel De Maegd, député,

**

En marge de la 147ème Assemblée de l'UIP à Luanda, la délégation belge a rencontré le 23 octobre 2023 une délégation parlementaire du CRPH (Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw) en exil composée comme suit:

Dr Win Myat Aye, député, chef de délégation,

M. Nay Myo Htet, député,

Mme Mya Thida, conseillère.

Pour rappel, le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH) est actuellement le seul organe représentatif démocratiquement légitime du peuple du Myanmar, même s'il ne peut se réunir que virtuellement pour le moment. Il remplit les fonctions et responsabilités du Pyidaungsu Hluttaw (le Parlement de l'Union), soit les fonctions législatives, de contrôle et de représentation internationale.

Lors de la discussion M. Myat Aye a souligné que les efforts de la résistance pour renverser la junte militaire au pouvoir se sont intensifiés ces dernières semaines. L'armée birmane n'a jamais semblé aussi faible qu'aujourd'hui. Grâce à une coordination sans précédent entre différents groupes ethniques armés, le gouvernement a perdu le contrôle de zones importantes le long de la frontière entre le Myanmar et la Chine. La junte ne contrôlerait plus que 30% du territoire national. Sur le terrain, la situation est de plus en plus tendue et instable. Il est à craindre que la junte réagisse en déployant des moyens militaires encore plus importants, notamment en procédant à des frappes aériennes et des barrages d'artillerie aveugles et disproportionnés. Le risque d'un effondrement total du pays est réel avec une dégradation de la situation humanitaire.

Lors de l'échange de vues, les parties ont abordé les points suivants :

- l'importance de continuer à condamner, notamment par l'adoption de résolutions parlementaires, le coup d'État militaire perpétré au Myanmar le 1er février 2021 et la répression qui s'en est suivie contre des manifestants pacifiques ;
- l'importance de prendre des sanctions à l'encontre des personnes et entités économiques responsables d'atteintes à la démocratie et à l'état de droit ainsi que de violations graves des droits humains dans le pays, et ce en concertation avec les partenaires internationaux ;
- l'implication de la communauté internationale afin de protéger la population et particulièrement les minorités ethniques contre la répression sanglante de l'armée ;

- à cet égard, soutenir le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar ("IIMM" ou "Mécanisme pour le Myanmar") chargé de recueillir des éléments de preuve attestant de la commission de crimes internationaux les plus graves et de violations du droit international ;
 - la nécessité de plaider au niveau international pour une aide humanitaire plus importante et plus directe dès lors que près de 2 millions de civils au Myanmar ont été déplacés par les violences et des conditions météorologiques extrêmes. Or, selon M. Myat Aye, seul 6% de l'aide des agences onusiennes arriverait effectivement à la population;
 - l'avenir du processus de médiation initié par l'ASEAN et la mise en œuvre du consensus en cinq points (« Five point consensus ») pour résoudre la crise dans le pays ;
 - le rapprochement de la junte birmane avec la Russie, l'Inde et la Chine.